

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET, Mme Dolorès CABELLO,
M. Patrick MAILLET, Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Nathalie REGUEIRO, M. Fabien REICHERT,
M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Jean-Pierre DOMEQ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX.

❧❧❧

11 - B/ CLASSEMENT DES VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC - ILOT DES TRAMS - ECHANGES DE PARCELLES

Monsieur GAILLAT expose que dans le cadre de la réception de l'opération de l'îlot des Trams, il est apparu opportun de procéder à des échanges à titre gracieux de parcelles privées entre la DHLM Coligny et notre Commune.

La parcelle cadastrée BC 5 appartenant à la DHLM Coligny est découpée comme suit :

- BC 5 (32 m²) : BC 369 (Commune d'Oloron Sainte-Marie) : 2 m²
BC 370 (DHLM Coligny) : 30 m²

La parcelle cadastrée BC 263 appartenant à la DHLM Coligny est découpée comme suit :

- BC 263 (373 m²) : BC 373 (Commune d'Oloron Sainte-Marie) : 9 m²
BC 371 (DHLM Coligny) : 297 m²
BC 372 (Commune d'Oloron Sainte-Marie) : 67 m²

.../...

La parcelle cadastrée BC 292 appartenant à la Commune d'Oloron Sainte-Marie est découpée comme suit :

- BC 292 (4 136 m²) : BC 374 (DHLM Coligny) : 50 m²
BC 375 (Commune d'Oloron Sainte-Marie) : 4 086 m²

Les échanges précités sont précisés dans le document d'arpentage joint en annexe.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié reprenant ces échanges.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 6 septembre 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 11/09/2012

Bernard UTHURRY